



Bénése
Maremne

CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 Septembre 2024

PV DE COMPTE RENDU –
Et DE DELIBERATIONS

DATE DE CONVOCATION 27.08.24

DATE D’AFFICHAGE 03/08/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 15

Présents 15 Votants 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 03 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET, maire,

Etaient présents: MM MONET Jean-François, Mme JOURAVLEFF Chantal, M NICOLAS Damien, Mme WENZINGER Jeanne, M LABORIE José, M GEMAIN Nicolas, Mme HERVE Cindy, M HICAUBER Jean-Pierre, M CHIRLE Benoît, Mme Gaëlle DE BRITO GONCALVES, Mme BENQUET Muriel, Mme AZPEITIA Alexandrine, M MONDENX Patrick, M JANU Jean-Jacques, Jean-Claude CUCIS,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M Benoit LARROQUE, Sophie LAGESTE

Absents :

Absents ayant donné pouvoir : Me ROYER SPAGNA Nathalie à M JANU Jean-Jacques, Me Corinne BALET à M MONET Jean-François

Me Muriel BENQUET est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION du PV du 20 juin 2024 :

ORDRE DU JOUR :

1. FINANCES

- Convention EPFL. (Etablissement Public Foncier des Landes) – contribution de la commune

2. URBANISME

- Rétrocession des voies du lotissement Lorient
- Approbation de la dénomination des voies du futur lotissement Lavigne : rue du Yémé et Impasse du Yémé

3. TRAVAUX

- Divers travaux Sydec (Candélabres - installation et réparations)
- Convention Macs matériel cantine municipale
- Convention Macs en faveur des zones d’accélération pour les énergies renouvelables

4. Questions diverses

- a. Comptes rendus commissions municipales
- b. Informations diverses

Délibérations à ajouter à l’ordre du jour :

Skate Park : abandon du projet d’extension

APPROBATION DU COMPTE RENDU

M Jean-François MONET, maire, ouvre la séance par la validation du compte rendu du conseil municipal en date du 20 juin 2024. Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire, maire, évoque ensuite les questions à l'ordre du jour.

1. FINANCES

Rapporteur : Me Alexandrine AZPEITIA et M Jean-François MONET

Monsieur le Maire communique les informations ci-dessous au conseil municipal :

DCM 240903-1 CONVENTION EPFL (Etablissement public Foncier des Landes) Contribution de la commune

Chaque année, conformément aux statuts de l'établissement public foncier local « Landes Foncier » (EPFL), toutes les structures adhérentes contribuent au financement du budget de l'établissement, dont la Communauté de communes MACS.

Cette participation permet de financer le cadre d'intervention de l'EPFL, destiné à favoriser la politique foncière des enjeux prioritaires définis par les collectivités et groupements du département des Landes.

La commune fait régulièrement appel à cet organisme pour du portage financier, dont très récemment pour le bâtiment de la SCI Lamato (Laterrade)
Nous avons un remboursement en cours auprès de l'EPFL pour la maison Desclaux rue des écoles.

Il s'agit de la contribution au budget 2024 de l'EPFL.

Pour la commune de Bénesse-Maremne le montant 2024 est de 3167,98 €

Pour rappel cout 2764,90 € en 2023

Me Azpeitia précise que le taux de cotisation demeure à 8%

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention

À l'unanimité, le conseil municipal

- **APPROUVE** la convention et le montant généré pour le compte de la commune de Bénesse-Maremne
- **APPROUVE** le mécanisme de paiement par une diminution de l'attribution de compensation versée par la communauté de Macs

- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette contribution

2.URBANISME

Rapporteur : Jean-Pierre HICAUBER et Jean-François MONET

DCM 240903-2 : RETROCESSION DES VOIES DU LOTISSEMENT LORIOT

Le projet est en cours de réalisation après les fouilles archéologiques.
Le promoteur désire à terme confier les parties communes à la municipalité pour entretien.
La voirie centrale connectera 2 quartiers de Bénesse-Maremne
Il nous faut prendre cet engagement sous la réserve d'une expertise préalable de la qualité des infrastructures.

M Hicauber précise que la commune devient propriétaire des parcelles, qu'il faudra entretenir par la suite et que c'est une pratique courante dans la majorité des communes, pour maintenir une équité de traitement entre les lotissements et leur entretien. Seule Labenne fait différemment pour les nouveaux lotissements.

Mrs Gemain et Mondenx marquent leur désapprobation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 14 voix pour, 1 contre (M Mondenx) et 2 abstentions (Me Azpeitia et M Gemain)

Décide

- **D'APPROUVER** le principe de rétrocession des voies du lotissement Lorient dès la fin des travaux dudit lotissement
- **CONDITIONNE** préalablement cet engagement à une expertise sur la qualité des infrastructures cédées
- **AUTORISE** M le Maire de signer tout document pour réaliser cette opération.

DCM 240903-3 : DENOMINATION DES VOIES DU FUTUR LOTISSEMENT LAVIGNE

- Approbation de la dénomination des voies du futur lotissement Lavigne : rue du yémé et impasse du yémé.

Ce sujet a déjà été évoqué lors du conseil municipal de juin 2024.
Cette information n'avait pas soulevé de problème particulier.

Par contre pour des raisons de cohérence avec les ensembles immobiliers alentours et les voiries déjà existantes, la rue transversale de liaison prendra la dénomination de « rue des roseaux ».

L'impasse sera nommée « impasse du Yémé »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 17 voix pour

- **APPROUVE** les dénominations de rue des roseaux et impasse du Yémé pour les voies futures du lotissement Lavigne
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires utiles à la réalisation de la présente décision

3.TRAVAUX

Rapporteur : M Damien NICOLAS et Jean-François MONET

DCM 240903-4 : DIVERS TRAVAUX ENTREPRIS PAR LE SYDEC

Des candélabres ont été accidentés ou ont subi des dommages, certains nécessitent des modifications et du remplacement. Des candélabres solaires sont prévus pour le parking de la gare

De plus des travaux étaient prévues dans le cadre du plan pluriannuel de travaux

Au total les travaux à venir sont les suivants :

| | | |
|--|------------------|---------------|
| Giratoire Lidl commune 1227 € | cout TTC 3067 € | participation |
| Carrerot chênes remplacement 7 bulles commune 1616 € | cout TTC 7020 € | participation |
| Minjounin chant du loriot remplacement 21 lanternes commune 4872 € | cout TTC 21166 € | participation |
| Eclairage parking gare 5 candélabres commune 11924 € | cout TTC 17670 € | participation |
| Eclairage rue du clocher commune 2711 € | cout TTC 7141 € | participation |
| Giratoire Arriet commune 364 € | cout TTC 910 € | participation |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 17 voix pour

- **DÉCIDE** l'exécution des travaux par le Sydec
- **AUTORISE** les participations communales ci-dessus indiquées et inscrites budgétairement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

| |
|---|
| DCM 240903-10 : CONVENTION MACS - MATERIEL CANTINE |
|---|

Pour assurer le service de restauration scolaire et extra-scolaire, la communauté des communes de Macs met à disposition des équipements numériques pour les cantines municipales. (Bornes Wifi et tablettes)

La présente convention régleme la mise à disposition et l'usage de ces outils afin que les échanges entre nos services et les leurs soient les plus fluides et efficaces possibles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par 17 voix pour

- **DONNE SON ACCORD** à la signature de cette convention pour la mise à disposition de matériel numérique à la cantine
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'acte correspondant et tout document utile à l'application de la présente délibération

| |
|---|
| DCM 240903-11 : CONVENTION MACS – ZONES d'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENEUVELABLES |
|---|

Dans le cadre de la démarche ZAENR (zones d'accélération des énergies renouvelables), les équipes de Macs ont rencontré nos services durant les mois d'avril et mai afin de définir les zones à renseigner pour l'ensemble des communes du territoire et donc Bénese-Maremne.

Une sélection a été accomplie parmi tous les sites repérés.

Désormais, chaque commune doit délibérer et envoyer cette délibération à la DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer - En parallèle, une saisie des zones définies doit être faite sur le portail cartographique mis en place par l'Etat.

De manière à nous accompagner au mieux dans cette démarche, les services de la communauté de Macs peuvent effectuer la saisie des zones à notre place sur le portail cartographique de l'Etat, nous devons leur déléguer nos droits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 17 voix pour

- **AUTORISE** la signature de la présente convention
- **PROPOSE** pour des raisons pratiques de céder les droits d'inscription à la communauté pour l'inscription sur le portail cartographique de l'Etat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document pour l'exécution de cette opération.

| |
|---|
| DCM 240903- 12 : SKATE PARK – ARRET DU PROJET D'AGRANDISSEMENT |
|---|

Rapporteur : Me Cindy Hervé et Jean-François MONET

Notre projet d'agrandissement du skate Park était une réponse aux jeunes de la commune dans le cadre de leur réponse au programme du budget participatif local.

Compte tenu des exigences de sécurité, du surcout des matériaux, l'enveloppe initiale a été dépassée.

Ce projet a fait l'objet de multiples modifications structurelles et financières pour lesquelles nous avons toujours concerté avec les habitants et riverains.

Après la garantie d'obtention de subventions, les travaux devaient débuter début 2024.

Devant quelques problèmes techniques, et la menace de riverains sur l'ouverture d'une procédure, il est proposé au conseil municipal de sursoir à cette réalisation.

Les conseillers estiment malheureux cette décision de recul à cause de riverains, notamment en raison du temps passé, de l'énergie gaspillée, et des coûts engendrés par les études.

Le Maire précise que l'on a aucune certitude et que, par exemple, les dernières décisions relatives aux gens du voyage n'ont pas été en la faveur de la commune malgré de multiples preuves et manquements de ces derniers. Cindy Hervé, indique que régulièrement pour ce type de réalisation en plein air, de multiples communes sont attaquées, et des projets stoppés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 17 voix pour

- **ACTE** l'arrêt du projet de skate Park en l'état
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à aviser les partenaires et financeurs de cet arrêt et à signer tout document pour l'exécution de cette opération.

4.QUESTIONS DIVERSES

- a. Comptes rendus commissions municipales
- b. Informations diverses

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Social, habitat, solidarité et CCAS

Rapporteur : Mme Wenzinger

Pour l'épisode canicule, qui a peu duré, Me Wenzinger fait état du peu d'aide pour appeler les personnes fragiles. Il faudra remédier à cela à l'avenir.

Pour les colis de Noël, les offres ont été reçues. La prochaine commission tranchera mais les prix semblent correspondre à ceux de l'an passé.

Rappel don du sang,

Il y a eu une commission pour l'attribution des logements pour le programme Hibiscus mi-juillet.

Me Wenzinger note la difficulté de mener à terme les missions avec de plus en plus de cas délicats à gérer. A l'avenir avec le vieillissement de la population cela risque d'empirer.

Il y a des demandes de plusieurs personnes pour une formation de premiers secours.

Vie associative et sportives, animations

Rapporteur : Mme Hervé

Le forum des associations et les casetas ont lieu ce week-end

Si la pluie est au rendez-vous, les événements auront lieu au mur à gauche

Reprise des activités des associations.

Il y a une nouvelle asso : les apprentis potiers

En ce qui concerne le Téléthon, dont la date approche, Jeanne Wenzinger a rencontré le représentant départemental avec Laurence Kersauze, qui se propose de coordonner les opérations pour la commune.

Education enfance jeunesse

Rapporteur : Mme Jouravleff

La rentrée scolaire s'est bien passée

Il y a 13 classes avec 294 élèves, dont 4 classes de maternelles.

5 petits ont été mis avec la classe de CP

On constate davantage de petits qui feront leur 3 ans au cours du dernier trimestre.

L'été s'est avéré assez pénible pour les animateurs, avec 2 agents en congés maladie en cascade

Aussi, 1 Séjour a du être annulé, celui des ados étant maintenu.
On constate un gros effectif en juillet et assez peu en aout (une semaine de plus pourtant)
L'espace jeunes est fermé jusqu'à décembre et on est en recherche d'une bonne personne
C'est un métier difficile, et beaucoup de collectivités sont en souffrance.
Un grand remerciement aux équipes.
Réunion enfance jeunesse le 16 septembre

Travaux/patrimoine communal/forêt

Rapporteur : M Nicolas

Au niveau des travaux l'appel d'offre pour la rénovation de l'ALSH a été fructueux. Deux cabinets ont répondu, et nous avons choisi l'offre du cabinet ligne architecture après avis d'autres mairies sur notamment le suivi du chantier.

Il s'agit globalement de travailler sur l'isolation, le changement du système de chauffage, et mise aux normes PMR.

Urbanisme/cadre de vie/environnement/développement durable

Rapporteur : M Hicauber

Pour le parking de la gare nous avons beaucoup d'échos favorables des habitants.
Nous avons perçu 32 k€ de fonds vert. Il reste à réaliser l'abri vélo et les espaces verts.
Pour le programme Yan's nous avons retenu le groupe Nexity et son projet de cinéma.
Nous restons dans l'attente des autorisations et de l'avis de la commission du foncier de Macs (mise en place par le fait du zéro artificialisation nette - ZAN)
Les domaines ont indiqué un prix conforme à notre estimation et à la proposition du promoteur.

Communication/culture

Rapporteur : Un membre de la commission

Nous travaillons sur le magazine qui sortira début octobre

Finances/Economie

Rapporteur : Mme Azpeitia

Nous allons faire rapidement un point financier, vérifier et éventuellement réaliser des ajustements

| |
|------------------------------|
| INFORMATIONS DIVERSES |
|------------------------------|

Monsieur le Maire évoque divers sujets :

Il y a une enquête publique pour les servitudes de passage de la ligne RTE. Nous allons répondre comme lors de l'enquête publique principale de décembre 2022, que nous exigeons que les voiries et espaces publics objets des travaux soient restaurés et que l'aménagement de l'intersection route RD465

/Houdin, retardé dans l'attente du projet RTE, soit effectué de manière définitive et sécurisée en conformité avec les prescriptions du CD40.

Au sujet de RTE, il y a un comité de suivi vendredi 6 à la sous-préfecture de Dax.

Pour le recrutement de notre DGS les choses avancent. Nous avons reçu 4 candidats, et notre choix devrait être rapide.

Le recensement communal approche. Une réunion de calage aura lieu à Pontonx sur Adour le 17 septembre. En l'absence du Maire, Chantal Jouravleff représentera la commune.

Rue du clocher, pour la future maison médicale, les travaux concernant le déplacement des réseaux eaux usées et pluviales ont débuté le 2 septembre.

Le Maire indique avoir reçu une famille bénessoise qui projette l'acquisition du fonds de commerce du Bar tabacs chez Bibi.

Pour le projet de salle de cinéma à la zone Yan's, en réponse au Maire Tyrosse qui s'inquiète sur le devenir de la salle de cinéma de Tyrosse, le Maire indique avoir écrit à ce dernier pour le rassurer. Le dossier étant porté par des professionnels qui désirent conforter l'offre locale.

Pour la récente occupation des gens du voyage, le Maire fait état de sa stupéfaction quand au jugement du tribunal administratif de Pau qui infirme la décision de Mme la préfète en autorisant cette occupation pourtant illicite.

La juge a considéré que :

Les branchements électriques étaient conformes, idem pour l'eau, la gêne du voisinage insignifiante, l'obstruction au commerce participatif Beness Coop non avéré, le terrain de jeu des enfants du centre de loisirs non prioritaire - ils peuvent aller jouer ailleurs (sic), les problématiques de flux aléatoires, les sanitaires des caravanes aux normes et fonctionnels (la forêt avoisinante appréciera)

Et le comble, nous sommes condamnés à régler une somme de 800 € pour les frais.

Bref une occupation de 15 jours en plein été, gratuite pour les occupants, alors que la même occupation dans un camping serait passible d'une somme de 40000 euros environ.

Quelle utilité de déposer plainte ?

Ordre du jour épuisé et pas de questions de l'assemblée,

La séance est levée à 20 h 45.

DECISIONS DU MAIRE

Informations du maire : délégations données au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT :

| N° décision | Date décision | Objet : DIA |
|----------------|---------------|-------------|
|----------------|---------------|-------------|

| | | |
|---------|-------------|---------------------------------------|
| 2024/54 | | virement de credit macs |
| 2024/56 | 12-juil.-24 | DIA SAULNIER Nicolas |
| 2024/57 | 12-juil.-24 | DIA BURGAUD Yann |
| 2024/58 | 12-juil.-24 | DIA DUSSEAU Régine |
| 2024/59 | 12-juil.-24 | DIA BESSON Philippe et SENDRAL Sophie |
| 2024/60 | 12-juil.-24 | DIA GRACIET Jérôme |
| 2024/61 | 12-juil.-24 | DIA GUEDJ Adeline et VIARD Thierry |
| 2024/62 | 12-juil.-24 | DIA DA COSTA ESTEVES Daniel |
| 2024/63 | 30-juil.-24 | DIA TAHAR Olivier |
| 2024/64 | 30-juil.-24 | DIA NIEUCEL LACROIX |
| 2024/65 | 8-août-24 | FORFAIT PROVISOIRE MOE ALSH |
| 2024/66 | 2-sept.-24 | DIA VANCHERI Lionel |
| 2024/67 | 2-sept.-24 | DIA SAGARDIA Pascal |
| 2024/68 | 2-sept.-24 | DIA ROMATET Hélène |
| 2024/69 | 2-sept.-24 | DIA LAVIGNE Anne |
| 2024/70 | 2-sept.-24 | DIA LAIGNEL Priscilla |
| 2024/71 | 2-sept.-24 | DIA SEVERAC Florence |

Table des délibérations de la séance du 03 sept 2024

| NUMERO DELIBERATION | OBJET | TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE |
|------------------------|---|--|
| 240903-1 | CONVENTION EPFL (Etablissement public Foncier des Landes) Contribution de la commune | |
| 240903-2 | RETROCESSION DES VOIES DU LOTISSEMENT LORIOT | |
| 240903-3 | DENOMINATION DES VOIES DU FUTUR LOTISSEMENT LAVIGNE | |
| 240903-4 | TRAVAUX SYDEC CANDELABRE ACC LIDL | |
| 240903-5 | TRAVAUX SYDEC EP BULLE CARREROT IMP CHENES ET MARAIS | |
| 240903-6 | TRAVAUX SYDEC EP BULLE MENJOUNIN JARDIN ET LORIOT | |
| 240903-7 | TRAVAUX SYDEC SOLAIRE PARKING DE LA GARE | |
| 240903-8 | TRAVAUX SUDEC PARKING RUE DU CLOCHER | |
| 240903-9 | TRAVAUX SYDEC CANDELABRE ACC RD28 ARRIET | |
| 240903-10 | CONVENTION MACS - MATERIEL CANTINE | |
| 240903-11 | CONVENTION MACS – ZONES d'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES | |
| 240903-12 | SKATE PARK – ARRET DU PROJET D'AGRANDISSEMENT | |
| | | |

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie et sur le site internet de la commune le 06/09/2024.

| | | |
|--|---------------------------------------|---------------------------|
| Jean—François MONET | Chantal JOURAVLEFF | Damien NICOLAS |
| Alexandrine AZPEITIA | Jean-Pierre HICAUBER | Jeanne WENZINGER |
| José LABORIE | Jean-Jacques JANU | Jean-Claude CUCIS |
| Nathalie ROYER SPAGNA Procuration Mr JANU | Corinne BALET Procuration Mr MONET | Gaëlle DE BRITO GONCALVES |
| Patrick MONDENX | Sophie LAGESTE excusée | Muriel BENQUET |
| Nicolas GEMAIN | Cindy HERVE | Benoît LARROQUE excusé |
| Benoît CHIRLE | | |